

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 22 mai 1970

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

TRAVAIL, MAIN-D'ŒUVRE ET IMMIGRATION

M. David Weatherhead (Scarborough-Ouest) présente le 1^{er} rapport du comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité aux Procès-verbaux de ce jour.]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DÉCLARATION DU MINISTRE SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME AU SUJET DE LA GRÈCE

[Traduction]

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'ai maintenant étudié le rapport de la Commission européenne des Droits de l'homme au sujet de la Grèce. J'ai été très impressionné par la prudence, le jugement et l'impartialité dont a fait preuve la Commission dans l'exécution de sa tâche. Bref, la Commission a constaté que la Grèce avait manqué à beaucoup de ses obligations aux termes de la Convention européenne des Droits de l'homme, surtout en ce qui a trait à la liberté personnelle. Elle a aussi découvert que des prisonniers avaient subi des tortures et des traitements inhumains et que le gouvernement grec n'avait vraiment pas mis fin à de tels abus. Sur ce point, toutefois, la Commission n'a relevé aucune preuve que le gouvernement grec aurait ordonné ou encouragé l'usage de la torture ou qu'il aurait tenté de se maintenir au pouvoir par ce moyen.

La Commission a présenté et le Conseil de l'Europe a accepté dix propositions en vue de la restauration des institutions et des procédures constitutionnelles et démocratiques en Grèce. Avec l'assentiment de la Chambre je voudrais déposer ces propositions, que le gouvernement grec refuse d'accepter.

Étant donné que le Canada n'est pas membre du Conseil de l'Europe et n'est pas partie au différend survenu entre la Grèce et

ce Conseil, il n'appartient pas au gouvernement du Canada d'intervenir dans ces affaires.

Nous avons cependant le droit, voire l'obligation, d'exprimer nos vues à l'appui des droits fondamentaux de l'homme et des libertés démocratiques au sujet desquels tous les Canadiens ont des convictions profondes. Nous sommes peinés d'apprendre que, selon les constatations de la Commission européenne des droits de l'homme, il y aurait eu déni des droits de l'homme et des procédures démocratiques en Grèce. Je vais faire part de ces vues au gouvernement de ce pays. Je dois en effet recevoir un appel de l'ambassadeur de Grèce plus tard aujourd'hui, et j'espère que le gouvernement de ce pays tiendra compte de ces vues lorsqu'il donnera suite à son intention déclarée de restorer les libertés démocratiques en Grèce.

Des députés ont soulevé la question de la position de la Grèce au sein de l'OTAN. J'estime toujours que la Grèce devrait rester membre de l'Alliance. Autrement, l'OTAN se trouverait affaibli inutilement. Nous nous sommes entretenus avec nos alliés de l'OTAN qui semblent tous s'accorder à dire que la Grèce ne doit pas se retirer de l'Alliance si nous-mêmes et les autres membres voulons maintenir les liens qui nous unissent au gouvernement grec. C'est, à mon sens, la seule façon d'œuvrer tous ensemble au rétablissement de la liberté et de la démocratie en Grèce, comme le gouvernement grec lui-même s'est engagé à le faire.

• (11.10 a.m.)

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le sujet de la déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures préoccupe bon nombre d'entre nous depuis assez longtemps. Je note qu'après examen des conclusions de la Commission européenne des Droits de l'homme, le ministre se propose d'exprimer au gouvernement grec, par l'intermédiaire de son ambassadeur au Canada, l'inquiétude du gouvernement canadien. En mon nom personnel et au nom de l'opposition officielle, j'approuve les représentations faites au gouvernement de la Grèce. Je ne suggérerais pas que le gouvernement du Canada tente maintenant de forcer la Grèce à se retirer de l'OTAN. Je crois en l'Alliance de l'OTAN et pense que le Canada devrait continuer à en faire partie, mais je dois me demander, si les faits et les conditions